



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section promotion professionnelle

Fiche à l'usage des stagiaires, Préparation à l'épreuve unique orale d'admission du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe du ministère de l'intérieur

Session 2014

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve unique d'admission consistant en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière 1^{ère} classe.

(Durée de l'épreuve : 25 minutes dont cinq minutes de présentation)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

- une **formation en présentiel**, d'une journée le 17 Novembre 2014 à Lognes.

3 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats qui disposent d'un numéro de matricule indiqué sur la carte agent doivent impérativement le mentionner sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard le **17 octobre 2014, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation en présentiel s'engagent à se présenter à la journée. En cas d'absence justifiée à cette formation, il est **obligatoire** de prévenir le gestionnaire de la préparation à l'adresse suivante : gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 – FINANCEMENT

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Logistique :

Pour le trajet aller-retour, uniquement le retour sera fourni soit vers Paris ou Chessy. Les tickets de transport entre le centre de formation et l'hébergement hôtelier ou Paris pour les franciliens sont pris en charge pour la durée du stage et vous seront remis à votre arrivée.

Les frais de restauration des agents du périmètre préfecture et d'administration centrale ne sont pas pris en charge par la sous-direction du recrutement et de la formation professionnelle.

Les agents du périmètre police se verront remettre une carte de cantine fournie par la DRCPN.

Les demandes de remboursement de frais devront être faites auprès de votre administration d'origine.

6 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.